

Par courriel : eric.arseneault@arianne-inc.com

Québec, le 29 juin 2015

Monsieur Éric Arseneault
Directeur Environnement et Développement durable
Arianne Phosphate inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean
(questions de la commission du DQ35 du 29 juin 2015)**

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **3 juillet 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions au promoteur DQ35 du 29 juin 2015

Dans le PR5.1, p. 5-24, on indique que : « Comme le volume de concentré d'apatite à transporter sera de 3 Mt/a de l'année 3 (2018) à l'année 25 et que les camions peuvent transporter 120 tonnes, 25 000 voyages (50 000 passages) de camions seront nécessaires par année. Ces 50 000 passages seront effectués sur 216 jours, ce qui représente environ 232 passages par jour voyagé ou environ 10 passages par heure. Une flotte d'une soixantaine de camions hors-norme sera nécessaire pour effectuer ce transport. »

Question 1 : il est indiqué que les 50 000 passages seraient effectués en 216 jours. En audience, en relation avec le même thème, Monsieur Arseneault (DT2, p. 50) indiquait que le trafic se ferait sur 230 jours. Pourriez-vous nous indiquer qu'elle est la bonne valeur, et si la bonne valeur est 230 jours, on vous demande d'expliquer la différence.

Toujours à la même source (PR5.1, p. 5.25) on indique aussi que pour compenser les jours perdus durant le dégel que « il est prévu, après le 1er juin (fin de la période de dégel), que le nombre de passages de camions d'Arianne Phosphate soit plus important pour une certaine période puisque le concentré entreposé au site de la mine (capacité de 35 jours d'exploitation ou environ 300 000 tonnes) devra être acheminé vers Saint-Fulgence, en plus du concentré produit quotidiennement. Cette augmentation périodique du trafic n'est pas considérée dans les calculs. »

Question 2 : Sur combien de jours comptez-vous insérer les voyages additionnels pour rattraper les jours perdus et à quel moment dans les semaines qui suivent?

Question 3 : Est-ce que vous avez évalué quel était le nombre maximal de passages de camion au-delà duquel les risques à la sécurité routière et l'accessibilité de la route pour les autres usagers devenaient inacceptables?

Question 4 : Est-ce qu'il y a un comité qui sera chargé particulièrement de la sécurité routière et si oui il serait formé de qui?

Concernant les camps le long de la route R0200, on indique au PR5.1, p. 5-28 qu'un camp relais et deux camps satellites seraient installés à mi-parcours.

Question 5 : Indiqué les emplacements et les installations respectives prévus et leur position en termes de kilomètre par rapport à la route 172?

Question 6 : Indiquez les organismes responsables de la sécurité routière sur les routes du Chemin des Passes et la R0200 et leur rôle respectif s'il y a lieu et qui verra au respect des limites de vitesse, et si ce n'est pas la SQ, l'organisme responsable le ferait avec quelle autorité?

Question 7 : Est-ce que les contremaîtres prévus pour surveiller la route R0200 vont se relayer jours et nuit durant la période de transport de concentré?

Question 8 : Pourriez-vous nous fournir une liste de toutes les ententes (confidentielles ou non) conclues et celles à venir (identifier l'état des discussions) avec des individus, regroupement d'individus (e.g. ZEC), organisations ou organismes pour tous les secteurs couverts par l'étude d'impact incluant la zone portuaire?